

Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

département	Bouches-du-Rhône
commune	Marseille
appellation	Annexe du Palais de Justice - Pavillon Montyon
adresse	rue Emile Pollak
auteurs	Gaston CASTEL (architecte), Antoine SARTORIO (sculpteur)
date	1930-1933
protection	édifice non protégé
label patrimoine XXe	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 28 novembre 2000



Photo : © Emmanuel Laugier, 2004

A l'étroit dans l'enceinte du Palais de Justice (1862) de la place Montyon, l'administration judiciaire cherchait avant la Grande Guerre un espace pour étendre ses locaux. Plusieurs projets situaient cette annexe du Palais soit sur la place Montyon elle-même, soit sur les terrains de la Bourse qui venaient d'être libérés. En définitive, c'est en 1915, à l'initiative du Président Rabaud, en accord avec M. Pasquet, sénateur des Bouches-du-Rhône et M. Thibion, Préfet des Bouches-du-Rhône, que des parcelles longeant le Palais de Justice, côté rue Pollak (ex rue Fortia), furent choisies pour accueillir le nouveau bâtiment. Celui-ci devait recevoir l'annexe du Tribunal Civil (comprenant les chambres et les services correctionnels) mais aussi le Tribunal de Commerce logé depuis 1860 dans le Palais de la Bourse.

C'est l'architecte départemental Gaston Castel (1886-1971) qui réalisa les plans du bâtiment. Second Premier Grand Prix de Rome en 1913, blessé de guerre en 1918, chef d'atelier à l'école des Beaux-Arts de Marseille à partir des années 1950, Gaston Castel est un architecte dont la carrière reste à redécouvrir. Connu surtout pour la reconstruction de l'Opéra de Marseille de 1922 à 1926, il laissa à la ville une œuvre considérable : le monument aux Héros de l'Armée d'Orient, la prison des Baumettes, le monument à la Paix, le lycée Marseilleveyre. Sa production est souvent rattachée au style art-déco. Des œuvres magistrales relèvent de cette tendance comme l'annexe du Palais de Justice. Mais d'autres constructions se réfèrent au régionalisme (le pavillon de l'exposition internationale de 1925 à Paris, la nécropole militaire de Luynes), ou au modernisme (le lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence).

La construction commença en avril 1930. Fin 1931, on mit en place les seuils d'honneur des deux parties de l'édifice : l'annexe du Tribunal Civil (devenu aujourd'hui le tribunal de Grande Instance) et le Tribunal de Commerce. Ce dernier siégea pour la première fois le 24 avril 1933. Le nouveau bâtiment fut inauguré le 16 juillet 1933 par M. Penancier alors Garde des Sceaux.

La façade principale rue Pollak emprunte des références à l'architecture classique grecque. Les deux péristyles sont couronnés des frises du sculpteur Antoine Sartorio. Le relief du Tribunal Civil présente deux allégories féminines de la justice punissant les criminels par le glaive et défendant les honnêtes gens de son bouclier. Le relief du Tribunal de Commerce symbolise la justice protégeant le Commerce et l'Industrie. Dans le vestibule du Tribunal de Grande Instance, le visiteur est accueilli par les grandes fresques de Jean Lair illustrant *L'abolition des peines corporelles sous la Révolution Française*. A partir du hall central, un escalier monumental dessert les différents niveaux. Les salles d'audiences aujourd'hui réaménagées ont conservé les panneaux représentant des allégories de la justice. Si le Tribunal de Commerce présente la même distribution intérieure, le traitement décoratif en est tout à fait différent. A l'aspect solennel et imposant du Tribunal de Grande Instance, il oppose un décor plus luxueux et plus intimiste. A l'entrée, la grande statue de la justice sculptée par Henri Raybaud ouvre les portes de ce palais art-déco dont les moindres détails, du luminaire aux fresques, furent conçus par l'architecte. L'espace le plus remarquable est la grande salle du tribunal, avec la fresque d'Henri Brémont *À la gloire de Marseille Capitale de la Méditerranée* et les grands vitraux aux motifs géométriques qui permettent à la lumière de jouer sur les panneaux de marbre gris. Au dernier palier se déploie un panneau décoratif de Louis de Lombardon *Le comte de Provence Raimond-Bérenger V donnant les lois à la Provence*. Dans cette annexe inconnue du public, d'autres pièces abritent des œuvres majeures du patrimoine marseillais : le groupe sculpté de Louis Botinelly *La Loi et la Justice protégeant le Droit* dans le salon d'honneur, ou le tableau de David Dellepiane *Marseille antique* dans le bureau du Président du Tribunal.

Rédacteur : Emmanuel Laugier, historien d'art, 2004